



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**
Nom commercial Multichem U
N° de référence 05P80-10 & 08P89-10
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisation(s) identifiée(s) Réactif de diagnostic *in vitro*. Réservé à un usage professionnel.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Identification de la société Abbott GmbH & Co. KG
Max-Planck-Ring 2
65205 Wiesbaden
Germany
Téléphone (+49)-6122-58-0
E-mail (Personne compétente) qcsupport@technopathcd.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence**
N° d'appel d'urgence +353 (0) 61 525700

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**
Non classé comme dangereux pour l'approvisionnement/l'utilisation.
Non classé comme dangereux pour l'approvisionnement/l'utilisation.
- 2.2 Eléments d'étiquetage**
Aucune mesure requise.
- 2.3 Autres dangers**
Contient des matières d'origine humaine.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- 3.2 Mélanges**
Description : Réactif de diagnostic *in vitro*. Solution aqueuse. Urine humaine stabilisée avec des concentrations ajustées d'analytes définis.
Composants dangereux : Le produit ne contient pas de quantités reportables de composants dangereux.
- 3.3 Informations supplémentaires**
Le sérum de chaque donneur d'urine utilisée pour ce produit a été analysé à l'aide de méthodes approuvées par la FDA (Food and Drug Administration aux Etats-Unis) et trouvé négatif pour les anticorps anti-VIH et anti-VHC, et non réactif pour l'AghBs.



T E C H N O P A T H

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

| | |
|-----------------------|---|
| Inhalation | Amener à l'extérieur ; consulter un médecin si nécessaire. |
| Contact avec la peau | Nettoyer la peau avec du savon et de l'eau. Enlever les vêtements contaminés. |
| Contact avec les yeux | Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin si nécessaire. |
| Ingestion | Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si nécessaire. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

| | |
|--------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés | CO2, poudre ou jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. |
|--------------------------------|--|

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent être libérés : Oxydes de carbone (COx), oxydes d'azote (NOx).

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser les méthodes d'extinction d'incendie adaptées aux conditions environnantes.
Porter un vêtement de protection complet et un appareil respiratoire autonome (ARA) lors de l'extinction d'incendie.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Isoler tout liquide renversé et nettoyer immédiatement.
Se référer à la Section 8 pour les mesures de précaution à prendre lors du nettoyage du liquide renversé.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de s'infiltrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (serviettes en papier, sable, diatomite, neutralisants d'acide, liants universels, sciure). Jeter les produits contaminés comme s'il s'agissait de déchets selon la Section 13. Nettoyer la surface avec du chlore ou un autre agent désinfectant.

6.4 Référence à d'autres sections

8, 13

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ce produit doit être manipulé comme s'il était potentiellement infectieux, puisqu'aucune des méthodes d'analyse actuellement connues ne peut garantir de façon absolue que les produits d'origine humaine ne transmettront pas d'agents




FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II

| | |
|---|---|
| | infectieux. Se référer à la Directive 2000/54/EC pour des informations sur la manipulation des produits dangereux. Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les membranes muqueuses. Garder hors de la portée des enfants. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Nettoyer les surfaces de travail avec de l'hypochlorite ou un autre agent désinfectant. |
| 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités | Conserver dans le récipient d'origine entre 2 et 8 °C. |
| 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) | Utiliser selon les instructions d'utilisation. |

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| | |
|---|---|
| 8.1 Paramètres de contrôle | |
| 8.1.1 Limites d'exposition professionnelle | Le produit ne contient pas de quantité significative de substances présentant des valeurs seuils à surveiller sur le lieu de travail. |
| 8.2 Contrôles de l'exposition | |
| 8.2.1 Contrôles techniques appropriés | Non applicable pour ce produit. |
| 8.2.2 Equipement de protection individuelle | |
| Appareil de protection des yeux/du visage | L'utilisation de lunettes de sécurité est recommandée. (EN166). |
| Protection des mains | Gants jetables. (EN374). |
|  | |
| Matériau des gants : | Latex / caoutchouc naturel, caoutchouc nitrile. |
| Temps de pénétration du matériau des gants : | La résistance des gants n'est pas essentielle lorsque le produit est manipulé selon les instructions d'utilisation. |
| Protection du corps | Blouse de laboratoire. |
| Equipement de protection respiratoire | Non requis normalement. |
| 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | Aucune mesure spécifique n'est requise. |

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|--|------------------------------------|
| 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles | |
| Aspect | Liquide. |
| Couleur | Ambre. |
| Odeur | Légère. |
| Seuil olfactif (ppm) | Non déterminé. |
| pH (valeur) | 5.8 – 6.2. |
| Point de fusion (°C) / Point de congélation (°C) | Similaire à l'eau, environ 0 °C. |
| Point d'ébullition / Intervalle d'ébullition (°C) : | Similaire à l'eau, environ 100 °C. |
| Point d'éclair (°C) | Non applicable. |
| Taux d'évaporation (BA = 1) | Non déterminé. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non applicable. |
| Limites d'explosivité | Non applicable. |
| Pression de vapeur (mm Hg) | Similaire à l'eau, environ 23 hPa. |



T E C H N O P A T H

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II

| | |
|--|-----------------------------------|
| Densité de vapeur (Air = 1) | Non déterminée. |
| Densité (g/ml) | ~ 1 |
| Solubilité (eau) | Complètement miscible avec l'eau. |
| Solubilité (autre) | Non déterminée. |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | Non déterminé. |
| Température d'auto-inflammabilité (°C) | Non déterminée. |
| Température de décomposition (°C) | Non déterminée. |
| Viscosité (mPa.s) | Non déterminée. |
| Propriétés explosives | Non explosif. |
| Propriétés comburantes | Non oxydant |
| 9.2 Autres informations | Non disponible. |

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

| | |
|---|--|
| 10.1 Réactivité | Aucune réactivité connue. |
| 10.2 Stabilité chimique | Le produit est stable selon les conditions de conservation recommandées. |
| 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | Aucune polymérisation dangereuse n'a lieu. |
| 10.4 Conditions à éviter | Aucune. |
| 10.5 Matières incompatibles | Aucune matière incompatible connue. |
| 10.6 Produit(s) de décomposition dangereux | Aucun produit de décomposition dangereux connu. |

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

11.1.2 Mélanges

| | |
|---|--|
| Toxicité aiguë | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Irritation | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Corrosivité | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Sensibilisation | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité à dose répétée | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Cancérogénicité | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Mutagénicité | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité pour la reproduction | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Danger par aspiration | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

Effets pour la santé et symptômes

| | |
|-----------------------|---------------------------------------|
| Contact avec la peau | Aucun effet nocif significatif prévu. |
| Contact avec les yeux | Aucun effet nocif significatif prévu. |
| Ingestion | Aucun effet nocif significatif prévu. |



T E C H N O P A T H

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II

11.2 Autres informations Non applicable.

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

| | |
|--|---|
| 12.1 Toxicité | Le produit ne contient pas de quantités significatives de composants toxiques pour l'environnement. |
| 12.2 Persistance et dégradabilité | Le produit est facilement biodégradable. |
| 12.3 Potentiel de bioaccumulation | Aucun potentiel prévu. |
| 12.4 Mobilité dans le sol | Le produit est décrit comme ayant une mobilité élevée dans le sol. |
| 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB | Non applicable. |
| 12.6 Autres effets néfastes | Non applicable. |

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

| | |
|--|---|
| 13.1 Méthodes de traitement des déchets Produit : | Eliminer comme s'il s'agissait de déchets biologiques potentiellement dangereux et conformément à la loi anti-pollution et autres lois du pays concerné. Pour garantir la conformité, nous vous recommandons de contacter les autorités (locales) compétentes et/ou une entreprise agréée d'élimination des déchets pour plus d'informations. |
| Catalogue européen des déchets : | 18 01 03. |
| Conditionnement : | L'élimination doit se faire conformément à la législation locale ou nationale. L'emballage contaminé doit être éliminé de la même manière que le produit. Les matériaux d'emballage non contaminés peuvent être recyclés. Contactez vos prestataires de services locaux pour de plus amples informations. |

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|---|---|
| 14.1 Numéro ONU | Non applicable |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | Non applicable |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non classé comme dangereux pour le transport. |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non applicable |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non applicable |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable |

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

| | |
|---|--|
| 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de | Dispositifs médicaux de diagnostic <i>in vitro</i> - directive 98/79/EC. |
|---|--|



T E C H N O P A T H

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II

sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

SIGNIFICATION

STOT Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Bibliographie :

Fiches de données de sécurité des matières premières.

Informations supplémentaires

Préparé par : Dr. J. J. Tobin, ChemHaz Solutions, E-mail : info@chemhazsolutions.com

A notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus ni aucune de ses filiales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La convenance finale de tout type de matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tout matériel peut présenter des risques inconnus et devrait être utilisé avec précaution. Bien que certains dangers soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.